

Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

N° 71-2024

Objet : Contractualisation France Rénov' - Pacte Territorial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne informant de la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) à partir de 2024,

Considérant qu'actuellement le service public de la Rénovation Énergétique de l'habitat est porté par le programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique) financé via plusieurs dispositifs CEE (Certificats d'Économies d'Énergie),

Considérant l'arrêt du financement du programme SARE par les CEE au 1^{er} janvier 2025,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie souhaite continuer à proposer à ses habitants un service de conseil en rénovation énergétique en partenariat avec Seine-et-Marne Environnement grâce à l'espace conseil France Rénov',

Considérant l'intérêt pour le territoire de poursuivre la dynamique de rénovation de l'habitat,

Considérant que le Pacte territorial sera conclu pour une durée de 3 ans entre la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, l'Etat (représenté par le Préfet de Seine-et-Marne) et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),

Il est proposé au Conseil communautaire,

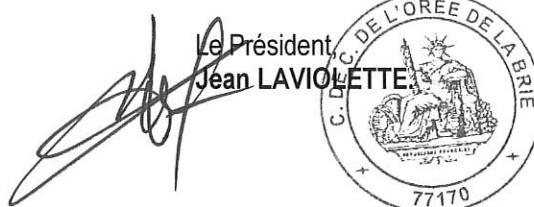
Article 1^{er} : Acte le principe de l'engagement de la signature d'un Pacte Territorial en 2025.

Article 2 : S'engage à délibérer sur le Pacte Territorial avant le 1^{er} avril 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 19 décembre 2024.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE



Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le douze décembre deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Monsieur BEZOT pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Monsieur SAUVIGNON pouvoir à Madame SAUVIGNON.

Etait absente excusée : Madame GIRAUD.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **25**

Membres excusés et représentés : **4**

Membre absent non représenté : **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 20 novembre 2024.